

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulon, le 22 mai 2023

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Une approche innovante pour réduire le risque routier lié au travail

Dans le cadre des Journées de la sécurité routière au travail, la préfecture a signé une convention pour les entreprises des services de l'automobile et des mobilités avec La Carsat Sud-Est, Mobilians PACA et l'Anper.

Les partenaires de la convention s'engagent à mener une expérimentation dans le Var permettant de mieux appréhender les écarts de perception entre management et salariés sur le risque routier et sa prévention.

La mise en évidence de ces différences devrait permettre de faire émerger des plans de prévention plus réalistes, plus efficaces et plus faciles à mettre en œuvre.

Cette expérimentation sera basée sur des séances de sensibilisation séparées auprès de la direction et des salariés des entreprises volontaires, à charge à l'intervenant de faire le bilan des écarts de perceptions et aspirations de chaque groupe et de faire émerger des recommandations d'amélioration collective de la prévention.

En parallèle il s'agira de promouvoir la prévention du risque routier lié au travail, auprès des entreprises des services de l'automobile et de la mobilité en PACA.

Les signataires se donnent un an pour finaliser les détails des interventions et tirer un premier bilan de l'expérience qui se déroulera auprès d'un certain nombre d'employeurs et de leurs salariés du Var.

Les enjeux

Le risque routier professionnel représente la première cause de mortalité au travail. En 2021 en France, 454 personnes ont été tuées lors d'un déplacement lié au travail, dont 146 en mission (pendant le temps de travail) et 308 en trajet (entre le domicile et le lieu de travail).

La cible de la convention signée entre la préfecture du Var, La Carsat Sud-Est, Mobilians PACA et l'Anper est le secteur de l'automobile et des métiers de la mobilité qui représente environ 5% des accidents mission/trajet de plus de 3 jours d'arrêt, avec plus de 11 000 établissements et plus de 50 000 salariés en régions PACA/Corse.

Les partenaires de la convention

MOBILIANS PACA, au titre de sa responsabilité en tant qu'organisation professionnelle la plus représentative des métiers des services de l'automobile et des métiers de la mobilité mobilisent les entreprises du secteur à gérer et limiter le risque routier professionnel.

À la suite d'échanges et réflexions au sein du club SREE 83 « Sécurité Routière des employeurs engagés du Var », mis en place en 2021 à l'initiative de la **Préfecture du Var**, les signataires ont décidé de mettre en commun leurs compétences pour collectivement améliorer les approches de prévention de chacun et tester une nouvelle approche innovante.

La Carsat Sud-Est, assureur des risques professionnels des salariés du régime général, développe depuis de nombreuses années des actions de prévention en entreprise. La conduite de partenariat fait partie des modes d'action retenus pour améliorer la prévention car il permet un partage et un alignement sur des bonnes pratiques de prévention et de la mobilisation des entreprises.

L'ANPER, Association Nationale pour la Promotion de l'Éducation Routière, organisme de formation professionnelle de référence pour l'enseignement de la conduite automobile, est reconnue à ce titre par la commission paritaire national des services de l'automobile et de la mobilité. Elle intervient aux côtés d'IRP Solidarité Prévention depuis 2018, année du lancement de l'offre de prévention du risque routier professionnel pour les entreprises de la branche.

Les signataires



De gauche à droite :

Houda VERNHET - Directrice de cabinet du préfet du Var - Préfecture du Var

Jean-François ADAM – Ingénieur Conseil régional – Directeur Risques professionnels Carsat Sud-Est

Patrick CHATRIEUX -Président de MOBILIANS PACA

Patrice BESSONE – Président de L'ANPER